BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 909

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

421 371 428 RCS Clermont-Ferrand.
F L P.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 598002.88 EUR.
Adresse : 13, Avenue Léonard de Vinci, chez holding Falasa63000 Clermont-Ferrand.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : FL INVEST Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 13 Avenue Léonard de Vinci – Chez Holding Falasa 63000 CLERMONT-FERRAND RCS CLERMONT-FERRAND 449 748 490 FLP société par actions simplifiée au capital de 598 002,88 euros Siège social : 13 Avenue Léonard de Vinci – Chez Holding Falasa 63000 CLERMONT-FERRAND RCS CLERMONT-FERRAND 421 371 428 AVIS DE PROJET DE FUSION 1. Evaluation de l'actif et du passif de FLP dont la transmission à FL INVEST est prévue : Montant de l'actif : 895 424 euros Montant du passif : 259 518 euros 2. FL INVEST société absorbante est détenue à plus de 99% par FLP société absorbée, Les associés de la Société Absorbée seront rémunérés par la création de 1151 actions, d'une valeur nominale de 1euro chacune, entièrement libérées, à créer par la Société Absorbante, à titre d'augmentation de son capital. En conséquence, la Société Absorbante augmentera son capital d'une somme de 1 151€ par voie de création de 1 151 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune entièrement libérées, qui seront directement attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée. 3. Montant prévu de la prime de fusion : 634 755 euros. 4. La Société Absorbée est propriétaire de 999 actions composant le capital de la Société Absorbante, de sorte que si la Fusion se réalise, cette dernière recevra ses propres actions. En conséquence, dès la réalisation de l'augmentation de capital, la Société Absorbante procèdera immédiatement à une réduction de capital par voie d'annulation de ses propres actions. Ainsi la Société Absorbante réduira son capital de la somme de 999 euros et le nouveau capital sera donc de 1152 € 4. Le projet de fusion traité de fusion établi le 7 avril 2026 a été déposé : au greffe du tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND, le 8 avril 2026 au nom de FL INVEST, absorbante ; au greffe du tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND, le 8 avril 2026 au nom de SOCIETE FLP, absorbée. FL INVEST Le Président FLP Le Président.